

# Ville de Brou sur Chantereine

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021/2022

Enfants concernés	Période d'inscription
Entrée en ÉLÉMENTAIRE	Lundi 1 <sup>er</sup> mars au vendredi 19 mars 2021
Entrée en MATERNELLE	Lundi 22 mars au vendredi 9 avril 2021

### Pièce originale à fournir

- ☛ En cas de séparation, un accord écrit de scolarisation des deux parents est obligatoire.
- ☛ Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- ☛ Justificatif de domicile de moins de 3 mois, des deux parents en cas de séparation (*quittance de loyer, contrat électricité, téléphone fixe*)
- ☛ Carnet de santé
- ☛ En cas d'hébergement, fournir une attestation et un justificatif à l'adresse de l'hébergeant.
- ☛ L'hébergé devra fournir un justificatif CAF ou CPAM à cette même adresse.
- ☛ Carnet de santé
- ☛ Jugement de divorce ou de séparation.

### Pour la Petite Section de maternelle :

- ☛ 4 photos format identité.

### Pour la Toute-Petite section de maternelle :

- ☛ 4 photos récentes format identité vous sera demandé **le jour de l'inscription à l'école.**

**Renseignements et inscriptions sur rendez-vous en Mairie,  
auprès du Service Enfance Jeunesse**

### Horaire d'ouverture au public :

**Lundi : 13h30 à 17h30**  
**Mercredi : 8h30 à 12h30**  
**Jeudi : 13h30 à 18h30**  
**Vendredi : 13h30 à 17h30**

**Tél : 01.64.26.66.62**

**Courriel : [service.enfance@brousurchantereine.fr](mailto:service.enfance@brousurchantereine.fr)**